

**PARQUET du  
PROCUREUR  
de la REPUBLIQUE  
de LYON**

Lyon, le 23 Juillet 1943

**Le Procureur de la République  
à Lyon,  
à Monsieur le Procureur Général  
à Lyon**

N°....

Service pénal...

activité subversive  
affaire CURTIL et autres.

J'ai l'honneur, comme suite à mes rapports des 30 et 31 Mars 1943 concernant l'affaire CURTIL et autres inculpés d'actes de nature à nuire à la défense nationale, d'infraction à la loi portant service du travail obligatoire et fabrication de fausse carte d'identité, de vous rendre compte ci-après du résultat de l'information:

Les documents saisis sur ces inculpés établissent que l'organisation dite des Mouvements Unis et Forces Françaises Combattantes est composée des groupes Libération, Combat, Patrie, Franc-Tireur et d'un cinquième groupe sans désignation officielle.

L'unité des mouvements de Résistance a été définitivement établie le 5 Mai 1943 sur le programme suivant : libération du territoire, renversement du régime de Vichy, restauration de la République, rétablissement des anciennes libertés.

A sa tête se trouve un Comité Directeur (C.D.) composé de 3 membres: DARTHEZ, GILLES, LEFEBVRE, qui n'ont pas été identifiés. Ils commandent tous les chefs de région.

L'Organisation centrale comprend:

- 1° Un service de recrutement et d'organisation de la propagande.
- 2° Un service de noyautage administratif et professionnel.
- 3° Un service social.
- 4° Des groupes francs.
- 5° Un service armé.
- 6° Un service de police.
- 7° Un service de renseignements.

La même organisation se retrouve dans la région et dans le département.

La section dont le rôle est le plus important est celle qui s'occupe du recrutement et de l'organisation de la propagande. C'est elle qui alimente en personnel les autres branches.

Les nouvelles recrues sont généralement incorporées dans cette section et, suivant les dispositions qu'elles manifestent, elles sont dirigées sur la branche qui convient le mieux à leurs aptitudes.

Dans cette section, les membres sont groupés en équipes spécialisées et sont encadrés. Des Dizaines, Trentaines et groupes sont ainsi formés avec les éléments homogènes et celles qui sont jugées les plus

combatives constituent l'Armée Secrète.

Le rôle de cette Armée Secrète est de:

1° aider par les armes un débarquement allié en France. Pour cette mission, l'ex-général de Gaulle a seul qualité pour lui donner des ordres.

2° concourir par une action insurrectionnelle au renversement du régime de Vichy et à l'installation du gouvernement de la Libération.

Elle a donc un double rôle: militaire et insurrectionnel.

**militaire :**

Un état-major dirige cette Armée Secrète; il comprend:

1° un chef d'état-major, chef de 3<sup>e</sup> Bureau, ayant pour adjoints Aubrac et Lebailly. Ils n'ont pas été identifiés.

2° un chef administratif: Méchin, également non identifié, qui assure le service du courrier, la liaison entre les membres de l'Armée Secrète, la tenue à jour de ses effectifs et armement et qui s'occupe des demandes de matériel à parachuter.

3° un chef de renseignements (2<sup>e</sup> Bureau) qui centralise tous les renseignements et les envoie à Londres.

**insurrectionnel:**

Au point de vue insurrectionnel l'action de l'Armée Secrète sera de s'emparer des principaux leviers de commande du pouvoir, des dépôts d'armes et d'essence, des moyens de transmission et de transport, des administrations publiques, des services concessionnaires et des postes de police et de gendarmerie. En outre, elle devra jouer le rôle de 5<sup>e</sup> Colonne en se livrant à des actes de sabotage et à des attentats de nature à gêner les troupes allemandes.

Pour l'exécution de ce plan, l'Armée Secrète dispose de camions, voitures, motocyclettes, bicyclettes et armement, provenant de l'armée dissoute et de parachutages.

D'après ces mêmes documents il existerait dans des dépôts clandestins pour le seul département du Rhône:

442 mitrailleuses

5.000 mitraillettes

2.650 fusils

13.250 pistolets et revolvers

132.500 grenades

132.600 cartouches.

et un certain nombre d'appareils radioélectriques d'émission.

**Les Finances**

Financièrement ce mouvement est alimenté par des fonds provenant soit d'Angleterre, soit de Suisse. Le budget pour le mois de Mars s'élèverait à 3 millions.

Sur les inculpés, il a été saisi 500.000 frs environ en billets neufs de 5.000 frs et de 10.000 frs.

Des crédits plus importants étaient demandés pour faire face à la situation provoquée par l'afflux de nombreux adhérents au mouvement venant de réfractaires au service du travail obligatoire.

**Les Inculpés**

L'information n'a pas permis d'identifier les chefs de cette organisation.

Les inculpés ne sont que des agents de liaison chargés de relever le courrier dans des boîtes aux lettres disséminées dans des immeubles de la ville de Lyon et de les porter à une personne déterminée avec laquelle ils se rencontraient en des lieux convenus, soit dans la rue, soit dans des cafés. Cette personne remettait, à son tour, à ces agents le courrier qui devait être mis dans les boîtes aux lettres où les destinataires venaient le prendre.

Les inculpés, bien qu'ils n'aient joué qu'un rôle de deuxième plan, font cependant partie d'une association dont le but est de provoquer un état de rébellion contre l'ordre social légalement établi.

En conséquence, ils tombent au point de vue procédure sous les effets de la loi du 5 Juin 1943, dont l'application a été requise par un réquisitoire supplétif.. Ceci exposé, nous allons examiner les charges à retenir contre chacun des Inculpés:

1° Steele (*écrit au crayon, dans la marge: détenu*)

Arrêté au moment où il relevait le courrier de la boîte "Balzac", 59 rue de l'Hotel de Ville, il fut trouvé à son domicile une valise contenant les documents qui ont été analysés, ci-dessus et une somme de 268.000 frs.

Le 10 Janvier 1943 il a été recruté pour le mouvement de Résistance par un inconnu qu'il avait rencontré dans le tramway. Cet inconnu le présenta à Christine Denoyer qui le chargea de relever deux fois par jour le courrier dans la boîte "Balzac" et de le lui apporter. Il trouvait des enveloppes portant l'indication KA-KA-KA-.

Mechain non identifié, chef administratif à l'état-major de l'organisation des Mouvements Unis, avait, d'après les déclarations de Christine Denoyer, présenté Steele à cette dernière en lui disant: "Vous vous arrangez avec Christine pour les instructions à recevoir". A ce rendez-vous avait assisté Billon, en fuite.

C'est ainsi que Steele avait été chargé par Christine Denoyer de relever le courrier de la boîte "Balzac".

Le 14 Mars, celle-ci lui remit une valise qu'il devait garder jusqu'au lendemain. Il prétend avoir ignoré le contenu de la valise, mais il savait que le courrier qu'il recevait provenait des membres de l'organisation.

2° Christine Denoyer ((dans la marge:évadée, mandat d'arrêt)

Elle était la secrétaire dactylographe de Mechain. Il semble que depuis un certain temps elle menait une certaine activité dans les mouvements de Résistance. En effet, en Juin 1942, venant de Paris, elle était arrivée à Marseille où un nommé "Carlot", non identifié, lui donna à taper à la machine à écrire des lettres de rendez-vous entre des membres de l'organisation. Carlot lui présenta Mechain comme ancien officier.

Ce dernier lui fit connaître qu'il s'occupait de centraliser les renseignements pour "Combat", et il l'engagea comme secrétaire pour rédiger son courrier. Il lui remit les clefs de la boîte "Balzac".

Le 14 Mars, Mechain lui donna une valise contenant des documents concernant le mouvement de Résistance, et la somme de 268.000 frs. Elle devait la garder vraisemblablement dans le but de la soustraire à des recherches de la police.

Elle put se rendre compte de la nature de ces documents puisqu'elle les sortit de la valise que lui avait remise Mechain pour les mettre dans une autre valise. Christine remit cette dernière à Steele en lui demandant de la conserver à son domicile jusqu'au lendemain. Elle fut arrêtée au moment où elle se présentait chez lui pour la reprendre.

Elle exécutait des travaux de dactylographie dans une chambre louée à M.Baratin, 6 avenue de l'Hotel de Ville.

Il n'a pas été établi que ce dernier connaissait l'activité subversive de sa locataire.

Christine Denoyer recevait de Mechain un salaire mensuel de 3.500 frs.

3° Marchal (:évadé, mandat d'arrêt).

Il fut arrêté le 15 Mars au moment où il se présentait chez Steele en compagnie de Christine Denoyer qui était sa maîtresse.

Il prétend tout ignorer de l'activité de celle-ci, bien qu'il vécut avec elle depuis fin Octobre 1942.

Il reconnut cependant qu'il l'accompagnait aux rendez-vous qu'elle avait avec les membres de

l'organisation. Il a refusé d'indiquer son véritable domicile à Lyon, et il s'est dit professeur de mathématiques, venant de Casablanca où habitait sa famille et où il aurait été démobilisé en 1940. Il n'a pas été possible de le vérifier.

Il n'a pu justifier d'aucun travail depuis son arrivée en France en 1940 et cependant il payait un loyer de 1.200 frs par mois.

Dans une valise il fut trouvé de fausses cartes d'identité portant les noms de Meriel et Mediel, la photographie de Marchal qui lui avait été procurée par Christine Denoyer. Marchal fut hospitalisé à l'Hopital de l'Antiquaille d'où il s'évada. Un mandat d'arrêt a été décerné contre lui.

4° Curtil (détenu).

Travaillait -chez Lambert, maison de meubles, il est désigné pour le Service du Travail Obligatoire au début de Mars dernier. Refusant de partir il va voir Morandat avec lequel il faisait la connaissance de deux individus portant les pseudonymes de "Préssencé" et de "Jean-Claude. Ce dernier lui remit une fausse carte d'identité au nom de Destuel et lui présenta un camarade "Gaillard", avec lequel il devait se rendre à Chambéry. Le 12 Mars, il entreprit ce voyage, tandis que "Jean-Claude" et "Pressencé" se rendaient à Aix-les-Bains.

Arrivé à Chambéry, Gaillard le conduisit chez Stephens, architecte, à qui il demandait de la cacher. Sur l'indication de Stephens, Curtil passa la nuit chez Vidal.

Le lendemain, Gaillard lui remit un pli avec mission de le porter à Lyon. Il partit le soir même, mais il fut arrêté à Bourg. Le pli qu'il transportait fut retrouvé dissimulé dans sa chaussette.

Il avait été convenu avec Gaillard qu'il assurerait un service de liaison et qu'il reprendrait contact avec Morandat qu'il mettrait à nouveau en relations avec Pressencé.

5° Morandat Roger et femme Morandat

*(Morandat Roger: détenu. Morandat Léon: en fuite.*

*Femme Morandat: en liberté provisoire.)*

La femme Morandat exploite à Lyon un commerce de parfumerie. Ce magasin est le centre où l'on donnait aux jeunes gens désignés pour partir en Allemagne les moyens de se soustraire aux ordres de départ.

Une somme de 90.000 frs a été trouvée au domicile des Morandat sur laquelle 80.000 frs provenaient d'un frère de Morandat, prénommé "Léon" qui assurait la liaison par radio entre Londres et Lyon. Léon Morandat n'a pas pu d'ailleurs être arrêté.

Cette somme de 80.000 frs devait servir à couvrir les frais de l'activité des "Mouvements Unis".

Morandat, qui ne s'était pas fait remarquer au point de vue de son activité politique, entra en relations avec les agents du mouvement "Libération", à la suite d'une visite que lui fit son frère "Léon" venant d'Angleterre en Octobre 1942.

Lui-même touché par le Service du Travail Obligatoire, sa femme entreprit de l'y soustraire. Par l'intermédiaire d'une nommée "Simone" non identifiée, qui leur avait été présentée par "Léon", ils entrent en relations avec "Préssencé". A la suite de cette entrevue, il n'apparaît pas que Morandat ait tenté de dissimuler sa présence à Lyon mais il fit part à Curtil des renseignements qui lui avaient été donnés par "Préssencé" et le conduisit à ce dernier.

La femme Morandat reconnaît que "Simone" remettait des exemplaires du journal "Libération" qu'elle donnait à son mari et que lui-même faisait passer à Curtil.

La femme Morandat a également reconnu que "Préssencé" avait demandé à son mari de faire la liaison entre Bourg et Lyon. Le 14 Mars vint lui remettre une enveloppe portant la seule mention "Ain" que son mari devait porter à Bourg.

Morandat conteste avoir transporté du courrier de Lyon à Bourg, mais il reconnaît cependant que sa femme lui remit le 14 Mars la lettre à destination de Bourg.

Enfin, la femme Morandat, devant la police, a déclaré qu'elle et son mari faisaient partie du mouvement

"Libération".

"Préssencé" a été identifié comme étant Asher, dont il sera question ci-après.

6° Stephens. (*Liberté provisoire. Mandat d'arrêt*)

D'origine américaine, ayant obtenu la nationalité française en 1935, il exerce la profession d'architecte à Chambéry.

Au cours d'une perquisition faite à son domicile, il fut découvert un document concernant la situation des jeunes gens réfractaires réfugiés dans la montagne, et dans lequel on priait Stephens de se mettre avec l'adjoint de "Denis". Ce document était signé "Beaumont" et adressé à "Prosper", pseudonyme de Stephens dans l'organisation des mouvements de Résistance.

Stephens reconnaît qu'il lui a bien adressé par "Beaumont", mais il a refusé de donner des renseignements permettant d'identifier ce dernier ainsi que "Denis".

Dans le courant de février 1943, Stephens avait été présenté à un nommé "Jaloux", non identifié, par une personne, dont il ne veut pas révéler l'identité, qui lui avait demandé de l'aider à cacher des jeunes gens réfractaires au S.T.O.

Sur son acceptation, "Jaloux" le présenta à un individu, dont il a prétendu ignorer le nom et l'adresse, qui le pria de loger quelques uns de ces jeunes gens.

C'est ainsi que Curtil fut accompagné par "Gaillard" à son domicile à Chambéry le 12 Mars au soir. Stephens ne pouvant pas le loger pendant la nuit, l'envoya chez son employé, Vidal, qu'il avait embauché depuis 15 jours seulement. Curtil passa la nuit chez Vidal.

Stephens a été mis en liberté provisoire par la chambre de mise en accusation le 17 Juin 1943. Le juge d'instruction l'ayant régulièrement convoqué à son cabinet pour les besoins de l'information, il fut avisé que l'inculpé n'avait pas reparu à son domicile et qu'il avait pris la fuite. En conséquence un mandat d'arrêt a été décerné contre lui.

7° Vidal (Liberté provisoire)

Il est entré au service de Stephens, architecte à Chambéry, le 1° Mars 1943 comme dessinateur. Le 12 Mars au soir, il se trouvait chez Stephens, lorsque "Gaillard" et Curtil se présentèrent au domicile de ce dernier.

Stephens demanda à Vidal s'il pouvait loger l'un d'eux pendant la nuit, et sur sa réponse affirmative, il emmena Curtil.

Vidal ne pouvait ignorer le but dans lequel on lui avait demandé ce service. Il avait en effet assisté à la conversation entre Stephens et "Gaillard" et Curtil, au cours de laquelle il avait été question de réfractaires réfugiés en Savoie. Curtil lui avait d'ailleurs avoué qu'il se cachait pour ne pas partir en Allemagne.

En outre, le lendemain, ayant rencontré "Gaillard", celui-ci le chargea d'aviser Curtil qu'il devait le rejoindre à 18 heures au café de Paris. Vidal alla trouver Curtil au Café du Commerce et lui rapporta l'ordre de "Gaillard".

Cette rencontre soit-disant fortuite de "Gaillard", la connaissance qu'il avait du café où se cachait Curtil, établissent qu'il servait d'agent de liaison entre eux, dans un but bien déterminé.

8° Vallet (*détenu par les Allemands. Auparavant, a bénéficié d'une mise en liberté provisoire.*)

Vallet, Ingénieur conseil, demeurant à Lyon, 16 rue Sainte-Clotilde, avait loué chez Biard, 7 rue de l'Hotel de Ville, une pièce dans laquelle se réunissaient les membres des Mouvements Unis. Il s'est présenté sous le pseudonyme de Vallet.

Le 15 Mars, il arrivait au domicile de Biard, lorsqu'il fut arrêté. En même temps que lui se présentaient

Asher et Fouquet qui furent également arrêtés.

Une réunion était donc organisée à cette date entre les trois individus et Vallet avait été chargé d'organiser le local où ceux-ci pourraient se rencontrer. Il a tenté d'expliquer sa présence chez Biard en prétendant qu'il était venu uniquement pour traiter de l'achat d'un kilo de sucre.

Toujours est-il que profitant d'un moment où les inspecteurs procédaient à une perquisition chez Biard et avaient relâché leur surveillance, il essaya de prendre la fuite, après avoir eu soin d'enfermer les agents dans la pièce où ils opéraient.

Les faits exposés ci-après concernant Asher et Fouquet démontrent le but des réunions qui se tenaient chez Biard.

9° Fouquet (*détenu, s'est évadé. Mandat d'arrêt*)

Inscrit à la faculté de Droit de Paris, il fut mobilisé, fait prisonnier et rapatrié à Lyon en Février 1943. Il avait, dit-il, l'intention de suivre les cours de l'Ecole de sciences politiques, mais il ne put justifier d'aucun emploi depuis cette date et il refusa de donner des renseignements sur son activité.

Il fut arrêté le 15 Mars en même temps que Vallet et Asher au moment où il se présentait à la réunion qui devait se tenir chez Biard. Il fut saisi sur lui une note concernant des renseignements permettant de se rendre en Savoie pour échapper au Service du Travail Obligatoire. C'est un individu prénommé Charles qui lui aurait, dit-il donné des renseignements.

Il avait, a-t'il prétendu, fait la connaissance de Vallet à Paris et il l'aurait retrouvé à Lyon.

A la police, il a déclaré qu'il était venu chez Biard pour traiter une question de ravitaillement, puis devant le juge d'instruction il précisa que c'était pour une affaire portant sur un kilo de sucre.

Vallet avait donné la même précision mais il faut tenir compte que celle-ci est intervenue seulement après que Vallet et Fouquet écroués dans la même cellule avaient pu se concerter pour faire une déclaration identique.

Cependant, il a été obligé de reconnaître qu'en outre de ce motif, il était venu chez Briard pour prendre livraison d'une fausse carte d'identité qui devait lui permettre d'échapper au travail obligatoire. Il avait, dit-il, donné sa photographie à un inconnu pour l'établissement de cette carte.

C'est Asher qui devait la lui remettre chez Biard. Etant donné l'activité que celui-ci menait en faveur des Mouvements Unis et dont il sera question, ci-après, on peut affirmer que la réunion avait un tout autre but que celui avoué par Vallet et Fouquet.

En outre, le document saisi sur Fouquet qui concernait les groupes dissimulés dans la région savoyarde, les cadres militaires, la gendarmerie et la police, établit qu'il jouait un rôle de courrier, que sa présence chez Biard avait pour but de remettre ce document à Asher.

Fouquet, transféré à l'Hopital de l'Antiquaille avec Marchal et Asher, s'est évadé avec ces deux derniers. Un mandat d'arrêt a été cécerné contre lui.

Cette évasion a pu se réaliser grâce à la complicité d'individus appartenant certainement aux Mouvements de Résistance qui se sont présentés au nom des autorités de police allemande au Directeur de cet Hopital, et sous les menaces d'armes ont exigé la remise des trois inculpés.

10° Asher (*détenu, s'est évadé. Mandat d'arrêt.*)

De race juive, ancien élève de l'Ecole polytechnique, il arriva à Lyon, en 1941. En 1942 il commença à prendre part à l'activité des Mouvements de Résistance. Arrêté le 5 Novembre 1942 à Marseille, il réussit à s'enfuir des locaux de la police.

Il fut de nouveau arrêté à Lyon, le 15 Mars 1943 au moment où il arrivait chez Biard pour rencontrer Vallet et Fouquet.

Il tenta de s'échapper aux agents (sic) qui l'avaient appréhendé en les mordant et en frappant l'un d'eux avec une matraque métallique télescopique à ressort qu'il avait dissimulé sur lui.

Il prétendit être venu chez Biard pour apporter une fausse carte d'identité à la personne dont la photographie figurait sur cette carte. Cette personne était Fouquet. Sur lui il fut trouvé en sa possession de fausses cartes d'identité au nom de "Legrand" et "Rouveure", de documents concernant l'Armée Secrète et 5 carnets contenant des notes.

Après son évasion de Marseille, où il avait été envoyé en mission par un nommé "René" habitant Lyon, il revint dans cette dernière ville le 7 Novembre où il les rencontra à nouveau.

Celui-ci lui remit une fausse carte d'identité au nom de Durand et lui présenta un nommé "Denezack". Ce dernier à son tour lui remit une seconde carte d'identité, une carte d'alimentation et une fiche de démobilisation au nom de Legrand, et lui présenta "Henri".

Sur l'ordre de "Denezack", il se rendit deux fois à Chambéry pour se renseigner près de "Voirier", qui vraisemblablement est Stephens, sur les réfractaires réfugiés dans la montagne. Voirier lui donna un rapport destiné à Denezack.

Dans le même but, il fit un voyage à Annecy où il rencontra un nommé "Sireau" qui lui relit également un rapport destiné à Denezack.

Non seulement Asher était en liaison avec le groupe se réunissant chez Biard, mais encore il allait chez Morandat ou il s'occupe de Curtil qui fut envoyé chez Stephens à Chambéry. En effet, le 12 Mars, il eut un entretien avec Morandat, Curtil et un nommé "Georges", au cours duquel il fut décidé que Curtil partirait le soir- même pour Chambéry.

Asher était "Préssencé", dont il a été question au sujet de Morandat et de Curtil, et il connaissait "Simone" qui avait été présentée à la femme Morandat par son beau-frère "Léon" lorsqu'il est venu de Londres à Lyon.

Transféré à l'Antiquaille, il s'est évadé avec Fouquet et Marchal. Un mandat d'arrêt a été dacerné contre lui.

#### 11° Biard. (*Libre*)

Biard exerce la profession d'employé de commerce à Lyon.

Dans le courant de Septembre 1942, un individu se disant "Mallet" lui demanda s'il pouvait mettre une chambre à sa disposition pour donner des leçons de droit. Il loua sa salle à manger moyennant le prix de 5 frs l'heure.

Des personnes venaient régulièrement dans cette pièce. Il a prétendu ignorer la nature de leurs conversations. Cependant étant donné que lui-même et sa famille se tenaient dans une chambre voisine, pendant les réunions clandestines, il n'est pas possible qu'on ne se soit pas rendu compte de la nature des sujets qui faisaient l'objet de ces entretiens.

En outre, Biard avait loué sa boîte aux lettres qui servait à y déposer le courrier des agents des mouvements de Résistance. Il a reconnu qu'il l'utilisait également pour sa correspondance personnelle. Par conséquent il avait pu constater que les enveloppes destinées à son locataire ne contenaient aucune indication ni adresse, ou portaient seulement le nom des pseudonymes.

Ce fait, rapproché des réunions qui se tenaient dans la salle à manger, ne pouvait le laisser se méprendre sur le caractère clandestin et suspect des actes qu'il favorisait en louant sa salle à manger et sa boîte aux lettres à un individu qu'il ne connaissait pas et sur lequel, malgré les anomalies qu'il avait pu relever dans sa conduite, il n'avait pas cru devoir se renseigner.

#### 12° Baumier (*Détenu*)

Négociant à Lyon, il fut arrêté le 18 Mars au moment où il déposait une lettre dans une boîte au nom de "Genevoix", 35 rue de la Buire. Elle portait comme mention "Bacchus".

Il a fourni l'explication habituelle des inculpés arrêtés comme agents de liaison des Mouvements Unis. Cette lettre, a t'il dit, lui avait été remise par un inconnu dans la rue en lui demandant d'aller la porter 4 rue de la Buire. (Sic).

On conçoit mal un ancien négociant en soieries à Paris accepter de faire une commission semblable pour le compte d'un inconnu rencontré dans la rue alors surtout que la mention "Bacchus" figurant seule sur l'enveloppe indiquait qu'il s'agissait d'une correspondance clandestine.

Baumier était en réalité chargé d'assurer la liaison entre différents membres de l'organisation en portant le courrier dans la boîte de "Genevois".

Il y a lieu de noter qu'il n'a pas été possible de connaître son état civil exact.

#### 13° Genevois (*libre*)

Employé à la maison "Far" à Lyon, il habitait 35 rue de la Buire. Sa boîte aux lettres servait de moyen de liaison entre les membres des Mouvements Unis.

Il a expliqué qu'il l'avait loué à un nommé "Chambonnet", s'étant dit ancien officier aviateur qui désirait y recevoir les lettres de sa maîtresse.

Cependant, lorsque Baumier fut arrêté au moment où il déposait une lettre dans cette boîte, il en fut trouvée une, adressée à son nom, datée du 12 Mars, signée "Lenoir", et provenant de Grenoble. Dans cette lettre de caractère très suspect, il est traité de "Cher ami".

Or Genevois n'a pu fournir aucune explication au sujet de cette lettre; bien plus, il a prétendu ne pas connaître "Lenoir".

Ces deux faits établissent que Genevois facilitait par sa complicité la liaison entre les membres des "Mouvements Unis".

#### 14° Sombsthay (*détenu*)

Il exerçait la profession de comptable à Lyon. Il était spécialement chargé d'apporter le courrier des membres des Mouvements Unis de Résistance dans les boîtes aux lettres mises à leur disposition. Il avait accepté ce rôle sur la demande d'un inconnu qu'il avait rencontré dans un café de Lyon. Il recevait 100 frs par lettre.

C'est ainsi qu'il fut amené à porter deux lettres, l'une adressée à "Menart, 8 rue du Plâtre à Lyon", et l'autre à "Alain de Flaxieux 11 rue Dauphin". Il fut arrêté au moment où il adressait cette dernière lettre à son adresse.

Sombsthay paraît avoir joué un rôle plus important que celui du courrier. Il a été en effet trouvé à son domicile des documents importants signés "Gabain" et "Vidal". Or Vidal est un des membres les plus actifs de l'Etat-Major des Mouvements Unis.

#### 15° Guillemot (*détenu*)

Ancien gendarme, il abandonna volontairement ses fonctions fin Janvier 1943. Il vit séparé de sa famille qui habite en Zone occupée (sic), et lui-même n'exerce actuellement aucune profession. Il semble donc que depuis son départ de la gendarmerie il ait été rémunéré par le Mouvements Unis. Le 18 Mars, il fut arrêté au moment où il déposait une lettre signée "Carton" et adressée à P.P.P. dans une boîte, 11 rue Dauphin. Il a reconnu qu'en Février 1943 il avait été recruté dans le tramway par un inconnu, connu (sic) sous le nom de Durand qui l'avait chargé à plusieurs reprises de porter des lettres 11 rue Dauphin.

Son rôle était certainement plus important puisqu'à son domicile il fut trouvé une fausse carte d'identité portant sa photographie et un faux permis de conduire au nom de "Pernot". Ces pièces, a t'il dit, lui avaient été remises par "Durand".

#### 16° Morand. (*Liberté provisoire*)

Moniteur à l'Aéro-club de Chambéry, il se trouvait, a-t'il dit, à la gare le 18 Mars dernier, attendant le



train pour Lyon lorsqu'il fut abordé par un inconnu qui lui demanda s'il se rendait à Lyon. Sur sa réponse affirmative, il lui demanda de porter une lettre portant la mention D.17.A. et R1., à l'adresse indiquée: "Alain de Flexieu, 11 rue Claude Dauphin". Il fut arrêté au moment où il s'aquittait de cette mission. Il connaissait Vidal, l'employé de Stephens, architecte à Chambéry.

Les explications de Morand ne sauraient être acceptées; elles sont la répétition de celles fournies par les autres inculpés de faits identiques, et la similitude de toutes ces données dans les mêmes circonstances résultant de l'exécution d'un mot d'ordre donné à tous les courriers pour le cas où ils seraient arrêtés.

17° Raust. (*détenu*)

Garde mobile au Maroc, se trouvant en permission en France en Septembre 1942, il ne rejoignit pas son poste et il vint à Lyon où il trouva un nommé "Léon" qu'il savait appartenir à l'organisation "Combat". Il se mit au service de celle-ci.

"Léon" le chargeait de remettre des papiers à des individus qu'il rencontrait dans des endroits déterminés et qu'il reconnaissait au moyens de gestes conventionnels. Il recevait 2000 frs par mois. Il a perçu 5 mensualités.

"Léon" lui avait remis deux fausses cartes d'identité aux noms de "Bostu" et de "Racine", et une carte de ravitaillement.

Raust portait dans l'organisation le pseudonyme de "Bouy".

Il fut arrêté au moment où, sur l'ordre de "Léon", il se préparait à fracturer la boîte de "Genevois", 35 rue de la Buire. Dans cette boîte était déposé le courrier de l'organisation.

18° Banthmann. (*détenu*)

Démobilisé en Novembre 1942, il vint à Lyon, soit-disant pour y chercher du travail. Il fut incorporé en Janvier dans le mouvement "Libération" par un nommé "Belmont", non identifié, aux appointements de 2000 frs par mois.

Son rôle consistait à relever le courrier dans les boîtes-aux-lettres mises à la disposition de l'organisation, notamment 1 rue Puits-Gaillot, au nom de "Véron" et 5 petite rue des Feuillants, au nom de "Billon".

Il remettait à "Belmont" le courrier qu'il ramassait.

19° Voyant. (*Liberté provisoire. Non lieu*)

Arrêté à Chambéry, par erreur, semble-t-il.

20° Vernet Céline (*Liberté provisoire. Non lieu*)

21° HEGO. (*détenu*)

---

Utiliser la touche "Retour / Back" de votre navigateur ou:



Retour à... :

... page d'accueil et sommaire général